

Bout du Pod sans autos

LA CHAUX-DE-FONDS Les autorités ont décidé de fermer une partie de l'avenue Léopold-Robert à la circulation à l'occasion des nocturnes des magasins la semaine avant Noël

Par
Léo Bysaeth

Rejetée à 4 contre 1 le 28 mars 2004, la fameuse «zone de rencontre» du Pod va-t-elle ressusciter en catimini la semaine avant Noël? Les autorités chaux-de-fonnières ont en effet décidé de fermer une partie de l'artère principale de la ville du mardi 20 au vendredi 23 décembre, 18h et 21h (lire l'encadré). Mais rassurons tout de suite l'électorat majoritaire: la modestie de la proposition – 12h de fermeture étalée sur quatre jours – montre bien qu'elle n'a qu'un lointain rapport avec le fameux projet qui a capoté dans les urnes.

«Le projet est de fermer le Pod une fois par mois»

Laurent Kurth

De plus, seul le trafic privé sera dévié. Les transports publics continueront de circuler, de manière à ne pas perturber le réseau plus que nécessaire. Car, avec la priorité mise sur l'équipement en trolleybus, il devient de plus en plus difficile de jongler avec les itinéraires en cas de fermeture d'une voie de bus.

La démarche n'est cependant pas gratuite. «En gros, explique le conseiller communal Laurent Kurth, une idée est en germe, celle de réaménager – modestement – le centre-ville.» Même s'il est un peu tôt pour donner des détails, le chef de l'Urbanisme lève un coin du voile: «Le projet est de fermer le Pod une fois par mois», selon des modalités encore à définir. Et ce n'est qu'un élément d'une réflexion plus générale, qui prendra en compte la nécessité de revoir la politique de stationnement et de la circulation en ville, de même que la question des terrasses.



La fermeture régulière d'une portion du Pod à la circulation automobile pourrait être un des éléments de revitalisation du centre-ville. En attendant, certains continuent de prendre les trottoirs pour des parkings. PHOTO LEUENBERGER

En arrière-plan se dessine une volonté: celle d'animer le centre-ville, de faire en sorte qu'il reste vivant malgré la concurrence des lieux de rencontre que sont devenus les grands centres commerciaux.

Le dernier-né de ces géants de la grande distribution – Les Entilles Centre – risque d'ailleurs d'attirer pas mal de monde la semaine précédant Noël. Avec un avantage: l'espace est à l'abri de la bise et bien chauffé.

Mais l'espoir demeure d'attirer au centre-ville tout un public séduit par une convivialité très «montagnonne», c'est-à-dire qui sait que la chaleur humaine n'a pas forcément besoin de néons et de chauffage central pour s'épanouir. La place Le Corbusier sera notamment le théâtre des animations de VivaNoël'05 (notre

édition d'hier), avec le magicien Zebrano (mercredi 21), le ventriloque Roger Alain (jeudi 22) et le grand final avec la pièce de théâtre «Bonhomme de neige», interprétée par la compagnie Giboulée (23 décembre). D'autre part, quelques habitués des lieux ont déjà déposé une demande

d'autorisation pour tenir des stands.

La fermeture partielle du Pod à la circulation automobile aura dans ce contexte valeur de test, estime notamment Yanick Stauffer, collaborateur scientifique au Service économique. L'idée est que «les gens puissent s'approprier le Pod». Gio-

vanni Torcivia, président du CID, est sur la même longueur d'onde. L'expérience de fermer partiellement le Pod lui apparaît positive, car «cela montre qu'il y a une volonté de faire quelque chose» pour animer le centre-ville et pour apporter un soutien concret aux petits commerces. /LBY

Fermeture partielle de l'avenue

At titre exceptionnel, le Conseil d'Etat neuchâtelais a décidé de prolonger l'ouverture des magasins chaque soir jusqu'à 20h, du mardi 20 décembre au vendredi 23 décembre.

Dans la foulée, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé de fermer une partie de l'ave-

nue Léopold-Robert à la circulation automobile (bus exceptés) à ces mêmes dates, de 18h à 21 heures. Les autorités souhaitent que cet espace soit animé à satisfaction par les commerçants, réguliers ou occasionnels.

Le tronçon fermé s'étendra de la Grande Fontaine au car-

refour de l'avenue Léopold-Robert avec la rue du Docteur-Coullery. Le trafic venant de l'est pourra toutefois tourner autour de la Grande Fontaine ou pénétrer sur la rue Jean-Paul-Zimmermann pour rejoindre la rue du Parc et rouler en direction de l'ouest. /comm-réd

Encore des veaux à l'attache

LA CHAUX-DE-FONDS Justice clémente pour un éleveur

Prévenu d'infraction à la loi sur la protection des animaux, un agriculteur de la région comparait devant le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds. Nul mauvais traitement n'était reproché à l'intéressé, mais, disons, une certaine réticence, voire une lenteur certaine à adapter ses installations aux normes. Depuis juillet 2002, il est interdit, en Suisse, d'attacher les veaux. Les éleveurs de tout le pays ont été dûment chapitrés à ce sujet depuis 1997. Fin 2002, six mois après la fin du délai transitoire, seuls 10% des agriculteurs neuchâtelais n'étaient pas en ordre, selon la représentante du Service vétérinaire présente à l'audience. Elle a expliqué que le service avait été très compréhensif, avertissant sans sanc-

tionner. L'an dernier, l'agriculteur poursuivi – les cas semblables seraient moins d'une dizaine dans le canton – a dû s'acquitter d'une contribution de 250 fr. pour les frais d'émolument du Service vétérinaire. Cette fois, il a été dénoncé et le procureur a prononcé une amende de 1000 francs.

L'agriculteur a expliqué que, promis, juré, c'était la dernière fois, puisqu'il a enfin réuni toutes les conditions administratives et financières pour faire les travaux d'agrandissement nécessaires en 2006. Bon prince, le juge André Ribaux a réduit l'amende à 150 fr., à quoi s'ajoutent 80 fr. de frais. «Je suis d'accord», a dit le justiciable. «Oh, vous n'avez pas à être d'accord ou pas... Mais vous avez la possibilité de recourir», a souri le juge. /lby

La petite maison sur la grande...



Hier matin, juste avant 9h, les passants ont pu assister à une opération assez spectaculaire sur la place du Marché de La Chaux-de-Fonds. Au moyen d'une autogreue, deux employés de l'entreprise von Bergen ont ins-

tallé, sur le toit d'un immeuble actuellement en rénovation, la structure métallique d'un futur jardin d'hiver, à 29 m du sol. Le haut du bras élévateur culminait à 48 mètres.

PHOTO BYSAETH

LA CHAUX-DE-FONDS

Ouverture du procès L'Eplattenier

Nous y sommes! L'affaire Charles L'Eplattenier et consorts fera l'objet, demain à La Chaux-de-Fonds, de la première audience du «procès» mis en place dans le cadre de l'année Art nouveau La Chaux-de-Fonds 2005-2006. Dans ces colonnes, notre confrère Jean-Bernard Vuillème l'a annoncé (notre édition du 15 novembre), après dix pages consacrées à la problématique de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds (sur internet, voir le site artnouveau.ch).

Le procès, intitulé «Affaire Charles L'Eplattenier et consorts», aura pour objet les événements survenus à La Chaux-de-Fonds entre 1910 et 1915 à propos du Cours supérieur d'art et de décoration donné à partir de 1905 à l'Ecole d'art de la ville sous la responsabilité de Charles L'Eplattenier.

Anciens du barreau

Le «tribunal» chargé de «juger» l'affaire sera composé de Raymond Spira, président, ancien juge fédéral, Anouk Hellmann, historienne de l'art, et Catherine Corthésy, bibliothécaire de l'Ecole d'art, juges. L'accusation sera soutenue par l'ancien conseiller d'Etat neuchâtelais et ancien procureur Thierry Béguin. Il exposera le point de vue des personnes rapprochant aux autorités communales de l'époque, notamment à la nouvelle majorité socialiste arrivée au pouvoir en 1912, d'avoir provoqué la démission de Charles L'Eplattenier et la disparition du Cours supérieur et même la brouille entre Charles-Edouard Jeanne- ret, futur Le Corbusier, et ses concitoyens. Le point de vue opposé sera défendu par le conseiller général popiste et ancien député Francis Stähli, enseignant.

Témoins et comédiens

Lors de la première audience, chaque partie présentera ses thèses et proposera ses moyens de preuve. Différents témoins seront convoqués lors des audiences ultérieures, et des comédiens donneront lecture d'extraits de procès-verbaux, d'articles de presse et d'autres documents. Les audiences suivantes sont fixées aux 21 janvier, 25 mars, 20 mai et 17 juin 2006. Lors de la dernière audience, les représentants de l'accusation et de la défense plaideront et tireront leurs conclusions. Les juges rendront leur verdict ultérieurement (septembre 2006).

Les audiences sont publiques. L'intégralité de cette procédure d'un genre particulier sera filmée par le département audiovisuel de la Bibliothèque de la ville, institution où seront également déposés les actes du «procès». /comm-réd

PUBLICITÉ

PHARMACIE
Votre pharmacie à domicile
0800 913 913
appel gratuit